

Ainsi, le déficit de 1943-44 était estimé à \$2,659,400,000. Toutefois, les activités gouvernementales exigent de nombreux déboursés autres que ceux qui peuvent être proprement nommés dépenses; plusieurs prêts et avances pour la guerre et d'autres buts seront éventuellement remis et, ainsi, ils ne sont pas des dépenses au point de vue de la comptabilité, mais ils doivent néanmoins être financés. Ces déboursés sont contre-balancés jusqu'à un certain point par les recettes de certains fonds que le Gouvernement détient comme fiduciaire, mais le résultat net de toutes ces transactions est que les recettes en espèces (autres que les emprunts) pour 1943-44 étaient estimées à \$2,935,100,000 de moins que les besoins en espèces. Ce "manque de numéraire" fut comblé par une réduction des soldes de caisse, mais principalement par des emprunts. Les deux principales émissions d'emprunt furent le quatrième emprunt de la Victoire qui donna \$1,308,700,000 et le cinquième emprunt de la Victoire qui donna \$1,375,000,000 en espèces et \$195,600,000 provenant de la conversion d'émissions précédentes.\*

En présentant le budget de 1944-45, le Ministre des Finances indiquait que les dépenses, à cause de l'intensification des opérations militaires outre-mer, dépasseraient probablement le total de \$5,152,000,000 déjà demandé au Parlement. Il fit remarquer qu'outre les dépenses il faudrait déboursier de fortes sommes qui élèveraient vraisemblablement le total des crédits requis pour l'année à \$6,000,000,000 ou plus. Il estimait que les revenus s'élèveraient à environ \$2,617,000,000 et que la somme des emprunts pour l'année devrait dépasser \$3,200,000,000.

Il faut compter sur une plus grande expansion des épargnes volontaires, particulièrement de la part des particuliers, pour obtenir ces fonds. Le Ministre a proposé que les épargnes obligatoires, adoptées en 1942, seraient discontinuées à compter du 1er juillet 1944, parce qu'elles étaient communément considérées comme une taxe et étaient une barrière à la production. Des mesures spéciales d'impôt relatives au commerce furent proposées pour encourager la préparation à l'expansion d'après-guerre. Les droits de douane et la taxe du change en temps de guerre sur les instruments agricoles ont été levés. Les prohibitions ou restrictions imposées sur les importations en vertu de la loi de la conservation du change en temps de guerre ont aussi toutes été levées.

*Contrôle du change en temps de guerre.*—Les restrictions sur l'usage du change étranger ont continué sans changement important au regard de la situation décrite aux pp. xxxiv et xxxv de l'Annuaire de 1942. Comme résultat des mesures qui y sont décrites, toutefois, la rigueur extrême de la première période a été quelque peu diminuée, tel qu'indiqué au Parlement par le Ministre des Finances le 18 mai 1944, lorsqu'il annonçait une certaine modération dans les limitations des fonds américains pour voyages aux Etats-Unis.

**Ministère des Munitions et Approvisionnements.**—Un exposé de l'établissement et des fonctions administratives du Ministère des Munitions et Approvisionnements paraît au chapitre des Administrations Diverses de l'Annuaire de 1942 aux pp. 958-959.

Le Ministère a été organisé dans un but de centralisation des achats pour le compte des forces armées, sauf en ce qui concerne certaines constructions et facilités semblables dont les contrats sont adjugés directement par les autres ministères, tels que les Ministères des Transports, de la Défense Nationale et des Travaux

\* Le sixième emprunt de la Victoire, d'un objectif de \$1,200,000,000, fut lancé en mai 1944 et fut rapidement surpassé. Vers la fin de la campagne le 20 mai, le montant souscrit excédait de près de \$25,000,000 les souscriptions de la période correspondante de la campagne du cinquième emprunt. Le nombre de souscripteurs particuliers fut aussi plus grand. Le 6 juillet, le Ministre des Finances annonçait à la Chambre des Communes que les ventes totales du sixième emprunt de la Victoire s'élevaient à \$1,407,547,650.